

Domaine :

Urbanisme

Sous domaine :

Documents d'urbanisme

Objet : approbation du PLU

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du
Conseil municipal :
20 mars 2012

Adopté à l'unanimité

Affichage en date du

Certifiée exécutoire par
Publication
Le

Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2012

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Martin Lalande
Légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal
Sous la présidence de Guy Bondouy, maire

Présents : BONDOUY G, DELRIEU JP, MARTY JC, RAYNIER C , ESTEVE N,
PERELADE P, MOLINIER G, SEGONNE JP. MOLINIER L. GUILHEMAT R.
LATCHE P. HUMBLLOT A. DREUILHE JJ. FERNANDEZ R.

Absent excusé : LASSALLE Y

Secrétaire : RAYNIER Cécile

Monsieur le maire expose et rappelle au conseil municipal :

- Les objectifs qui avaient été définis pour l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- Les modalités de concertation qui avaient été mises en œuvre au cours de l'élaboration du plan et le bilan qui en a été tiré par le conseil municipal en date du 02 septembre 2008 ;
- Le débat relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan ;
- Les principes orientations du projet de plan local d'urbanisme ;
- Les éléments essentiels exprimés par les personnes publiques consultées sur le projet de pla arrêté
- Les résultats de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 123-10 et suivants, L.300-2 et R.123-19 et suivants,

VU les délibération du conseil n°68 et n°85/2008 en date respectives du 02 septembre et 02 décembre 2008 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette élaboration,

VU la délibération du conseil municipal n°64/2010 en date du 28 octobre 2010 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme

CONTRÔLE DE LEGALITE

13 AVR. 2012

DDE 11 - PREFET

VU l'arrêté du maire n°95/2011 en date du 29 septembre 2011 soumettant le projet de plan local d'urbanisme à enquête publique,

Vu le dossier d'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Approuve le plan local d'urbanisme de la commune de Saint Martin Lalande, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Charge monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération qui sera :

- Transmise au préfet du département de l'Aude
- Affichée pendant un mois en mairie
- Mention de cet affichage sera insérée en caractère apparents dans la Dépêche du Midi

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le maire

Guy Bondouy

